



Flash CCN51 – 28 Novembre 2017

Que retenir de la dernière commission paritaire de l'année ?

Régime Complémentaire Santé

L'engagement des assureurs référencés pour la complémentaire Santé va arriver à son terme en fin d'année 2018. Les procédures de consultation pour son renouvellement en 2019 sont d'ores-et-déjà engagées ; les aspects techniques ont été élaborés et discutés – notamment par nous – en comité de suivi et en commission paritaire.

Révision des règles de promotion et de remplacement

A ce jour, les dispositions appliquées sont, pour mémoire, celle de la Recommandation patronale de 2012, intégrées en tant que telles dans la CCN51. Elles demeurent très insatisfaisantes, voire inapplicables. Cette question a été une nouvelle fois débattue en séance ; **nous étions les seuls à avoir formulé des propositions écrites en amont**. Nous avons obtenu que **nos propositions fassent l'objet d'un chiffrage** par l'observatoire de la Fehap. La CGT a déposé des propositions sur table. La CFDT et FO ont rappelé qu'il est difficile de discuter de règles de promotion sans réviser les grilles de classification, de plus en plus inadaptées aux évolutions professionnelles. **Rien, à ce stade, n'est résolu**. Prochaines discussions paritaires : le 16 janvier 2018...

Encadrants de soins (Avenant 2017-02)

Il a été confirmé que **l'AGIRC a agréé les dispositions de l'article 5** de l'avenant 2017-02 portant **passage des encadrants de soins dans les métiers de cadres**, au sens de la CCN51. La date de prise d'effet est, pour mémoire, à compter du 1^{er} août 2017.

Eléments plus généraux de contexte

- **UNIFED ?** La Fehap a confirmé le réchauffement des relations entre les quatre représentations des employeurs (Nexem, Croix-Rouge, Unicancer et Fehap) que nous avons constaté ; il est fait état de leur volonté de faire « **maison commune** » pour « les sujets concernant **l'interbranche**, notamment ceux relatifs aux Ordonnances de la loi travail ». Le Directeur général de la Fehap, M. Antoine Perrin, a précisé que « *Unifed est toujours vivant* »...

- **CITS ?** Selon la Fehap, l'Avenant 2017-02 « *a absorbé tout le CITS pour le médico-social et a été au-delà du CITS pour le sanitaire* ». Son remplacement par un futur allègement pérenne de charges dès 2019 n'augure rien de bon en regard de marges de négociations dégagées à l'avenir. Les établissements sont de plus en plus dans le rouge. Faute de moyens, on redoute un blocage des négociations. Nous nous battons pour obtenir des améliorations de la convention et pour défendre les salariés, mais les pouvoirs publics n'aident vraiment pas les partenaires sociaux dans cette tâche.

Les négociateurs CFE-CGC

Denis JAUDOIN, Claude DUMUR,

Sergine HECKEL, Marie-Jo ROSTIN, Dominique DOMZALSKI

En savoir + : retrouvez le texte de ce flash en ligne dans l'espace CCN51 sur www.cfecgc-santesocial.fr |

